

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le mercredi 17 août 2022, à 19h00, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Siège #1 - Anne-Marie Beaudry
Siège #2 - Gino Tanguay
Siège #3 - Martine Rouillard
Siège #6 - Étienne Ménard

Est/sont absents:
Siège #4 - Marie-Hélène Ménard
Siège #5 - Samuel Larochelle

La séance est présidée par son honneur le maire, M. Daniel Thibault, et Mme Nancy Blanchard, directrice générale, assure le secrétariat.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la constatation du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h00.

27-08-22

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUJETS À DISCUTER
 - 3.1 - Construction du garage municipal
 - 3.2 - Embauche d'une deuxième personne à l'écocentre pour terminer la saison avec l'employé
 - 3.3 - Rang du Lac - Offre de services des ingénieurs
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3 - SUJETS À DISCUTER

28-08-22

3.1 - Construction du garage municipal

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Magloire est allée en soumission sur SEAO pour la construction d'un garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Magloire a reçu trois soumissions soient :

Élite Construction RS inc.	1 172 000,00\$ avant taxes
Construction JL Croleau inc.	1 496 300,00\$ avant taxes
Construction-Rénovation C.D.T. inc.	1 188 500,00\$ avant taxes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Magloire doit retirer le plus bas soumission pour non conformité,

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Étienne Ménard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'OCTROYER le contrat à Construction-Rénovation C.D.T. inc. pour un montant de 1 188 500,00\$ avant taxes.

ADOPTÉE

29-08-22

3.2 - Embauche d'une deuxième personne à l'écocentre pour terminer la saison avec l'employé

Anne-Marie Beaudry s'abstient de prendre part à la discussion et de voter sur ce sujet.

Il est proposé par Gino Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PROCÉDER à la réembauche D'Adella-Kelly Gilbert pour aider l'employé de l'écocentre pour le reste de la saison.

DE MODIFIER, dès maintenant, les heures d'ouverture de l'écocentre de 8h à 12h, et ce jusqu'à la fin du contrat de cette année.

ADOPTÉE

3.3 - Rang du Lac - Offre de services des ingénieurs

Le sujet sera traité à une date ultérieure car les soumissions n'ont pas tous été reçues.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

30-08-22

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
QUE la séance soit levée à 19h05.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Daniel Thibault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Daniel Thibault
Maire

Mme Nancy Blanchard
Directrice générale